

## Attestation de surface habitable

### Désignation de l'immeuble

Adresse : **10, rue Betin**

**95370 MONTIGNY LES CORMEILLES**

Référence cadastrale : **AP / 0757**

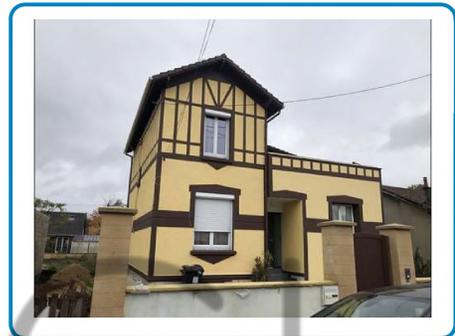
Lot(s) de copropriété : **Sans objet** N° étage : **Sans objet**

Nature de l'immeuble : **Maison individuelle**

Étendue de la prestation : **Parties Privatives**

Destination des locaux : **Habitation**

Date permis de construire : **Avant 1949**



### Désignation du propriétaire

Propriétaire : [REDACTED]

Qualité du donneur d'ordre : [REDACTED]

Identification : [REDACTED]

### Identification de l'opérateur

Opérateur de mesurage : **Guillaume SUBE**

Cabinet de diagnostics : **CERTIMMO 78**  
**34, avenue Marcel Perrin - 95540 MERY-SUR-OISE**  
**N° SIRET : 444 221 675 00036**

Compagnie d'assurance : **AXA** N° de police : **10755853504** Validité : **DU 01/01/2023 AU 31/12/2023**

### Réalisation de la mission

N° de dossier : **23-11-1613 #SH**

Ordre de mission du : **21/11/2023**

Document(s) fourni(s) : **Aucun**

Commentaires : **Néant**



## Cadre réglementaire

Article R156-1 du Code de la Construction et de l'Habitation : Règles dimensionnelles

Arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière

Articles 2 et 3 de la Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs

**Nota** : Sauf indication contraire, l'ensemble des références légales, réglementaires et normatives s'entendent de la version des textes en vigueur au jour de la réalisation du diagnostic.

## Limites du domaine d'application du mesurage

Les surfaces mentionnées ont fait l'objet d'un lever régulier et la superficie habitable est conforme à la définition de l'article R111-2 du Code de la Construction et de l'Habitation. Les mesures ont été réalisées à l'aide d'un mètre ruban et d'un télémètre laser, sur la base du bien tel qu'il se présentait matériellement au jour de la visite, et sont délivrées sous réserve du respect des affectations de surfaces conformément au permis de construire.

## Synthèse du mesurage

**Surface habitable : 114,77 m<sup>2</sup>**

(cent quatorze mètres carrés soixante dix sept décimètres carrés)

Surface des annexes : 41,30 m<sup>2</sup> - Surface non prise en compte : 3,87 m<sup>2</sup>

## Constatations diverses

Le mesurage du lot a été réalisé sur la base du bien tel qu'il se présentait matériellement au jour de la visite.

Il appartient aux propriétaires de contrôler que la totalité des surfaces mesurées ont bien le caractère de surfaces privatives.

Les mesures ont été réalisées à l'aide d'un laser mètre et d'un mètre.

## Résultats détaillés du mesurage

LOCAUX	Commentaires	Surfaces habitables	Surfaces des annexes	Surfaces NPC (1)
<b>Maison</b>				
<i>Sous-sol</i>				
Chaufferie	Sous-sol		26,53 m <sup>2</sup>	
Pièce 1	Sous-sol		14,77 m <sup>2</sup>	
<i>Sous-totaux</i>			41,30 m <sup>2</sup>	
<i>RDC</i>				
Entrée		11,80 m <sup>2</sup>		
Chambre 1+rangement		11,58 m <sup>2</sup>		
Chambre 2+rangement		10,82 m <sup>2</sup>		
Salle d'eau avec wc		5,30 m <sup>2</sup>		
Séjour Salon		27,92 m <sup>2</sup>		
Entrée n°2		2,19 m <sup>2</sup>		
WC		1,85 m <sup>2</sup>		
Escalier (rdc vers 1er)	Marches et cage d'escalier			3,87 m <sup>2</sup>
<i>Sous-totaux</i>			71,46 m <sup>2</sup>	3,87 m <sup>2</sup>
<i>1er étage</i>				
Palier		4,36 m <sup>2</sup>		
Chambre 3		10,35 m <sup>2</sup>		



LOCAUX	Commentaires	Surfaces habitables	Surfaces des annexes	Surfaces N PC I''
Salle d'eau avec wc		5,16 m <sup>2</sup>		
Chambre 4		12,60 m <sup>2</sup>		
Chambre 5		10,84 m <sup>2</sup>		
	<i>Sous-totaux</i>	43,31 m <sup>2</sup>		
	<b>Sous-totaux</b>	<b>114,77 m<sup>2</sup></b>	<b>41,30 m<sup>2</sup></b>	<b>3,87 m<sup>2</sup></b>
<i>(1) Non prises en compte</i>		<b>SURFACES TOTALES</b>	<b>114,77 m<sup>2</sup></b>	<b>41,30 m<sup>2</sup></b>
			<b>3,87 m<sup>2</sup></b>	

## Dates de visite et d'établissement de l'attestation

Visite effectuée le 21/11/2023

État rédigé à MERY-SUR-OISE, le 22/11/2023

<p>Signature de l'opérateur de mesurage</p> 	<p>Cachet de l'entreprise</p>  <p>CERTIMMO 78 34, avenue Marcel Perrin 95540 MERY-SUR-OISE Tél : 01 34 24 97 65 SI RET : 444 221 675 00036 - APE : 7112B</p>
---	---

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité (annexes comprises), et avec l'accord écrit de son signataire.

## Annexes

### Plans et croquis

- Planche 1/4 : Maison - Sous-sol
- Planche 2/4 : Maison - RDC
- Planche 3/4 : Maison - 1er étage
- Planche 4/4 : Maison - Extérieurs maison

Légende		
	Surface habitable	
	Surface des annexes	
	Surface non prise en compte	



<b>PLANCHE DE REPERAGE USUEL</b>	<i>Adresse de l'immeuble:</i> 10, rue Betin 95370 MONTIGNY LES CORMEILLES
N° dossier: 23-11-1613	
N° planche: 1/4   Version: 1   Type: Croquis	
Origine du plan: Cabinet de diagnostic	<i>Bâtiment - Niveau:</i> Maison - Sous-sol

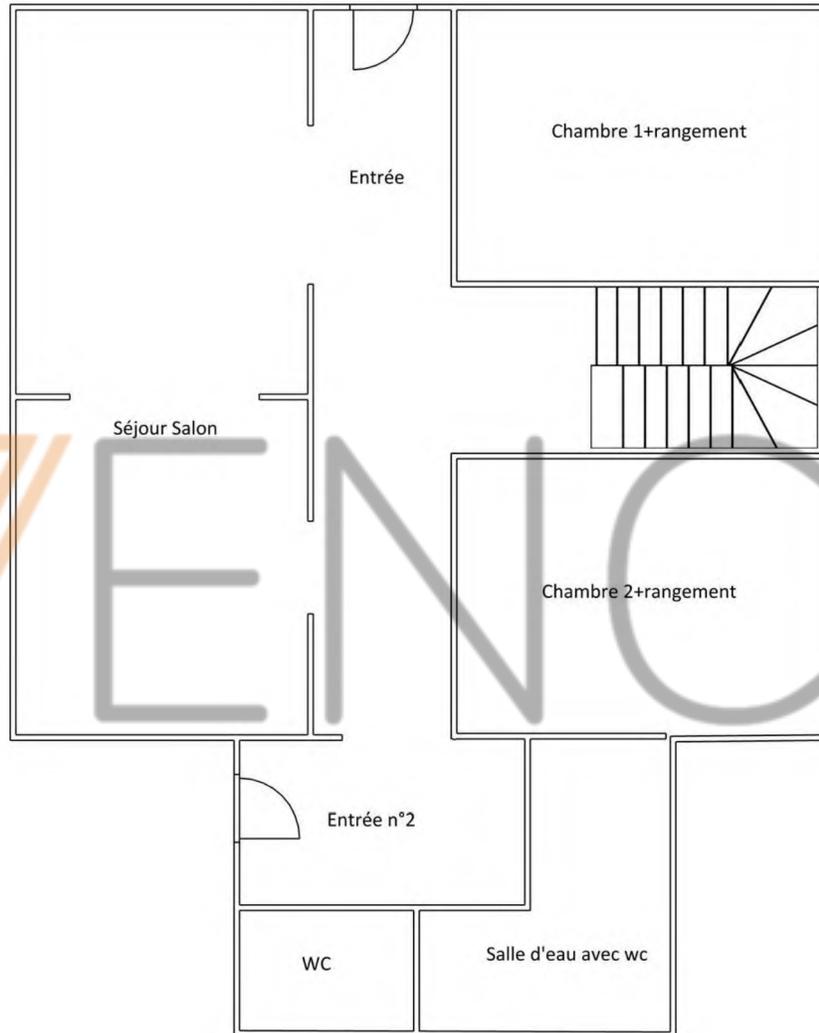
Document sans échelle remis à titre indicatif





<b>PLANCHE DE REPERAGE USUEL</b>	<i>Adresse de l'immeuble:</i> 10, rue Betin 95370 MONTIGNY LES CORMEILLES
N° dossier: 23-11-1613	
N° planche: 2/4   Version: 1   Type: Croquis	
<i>Origine du plan:</i> Cabinet de diagnostic	<i>Bâtiment - Niveau:</i> Maison - RDC

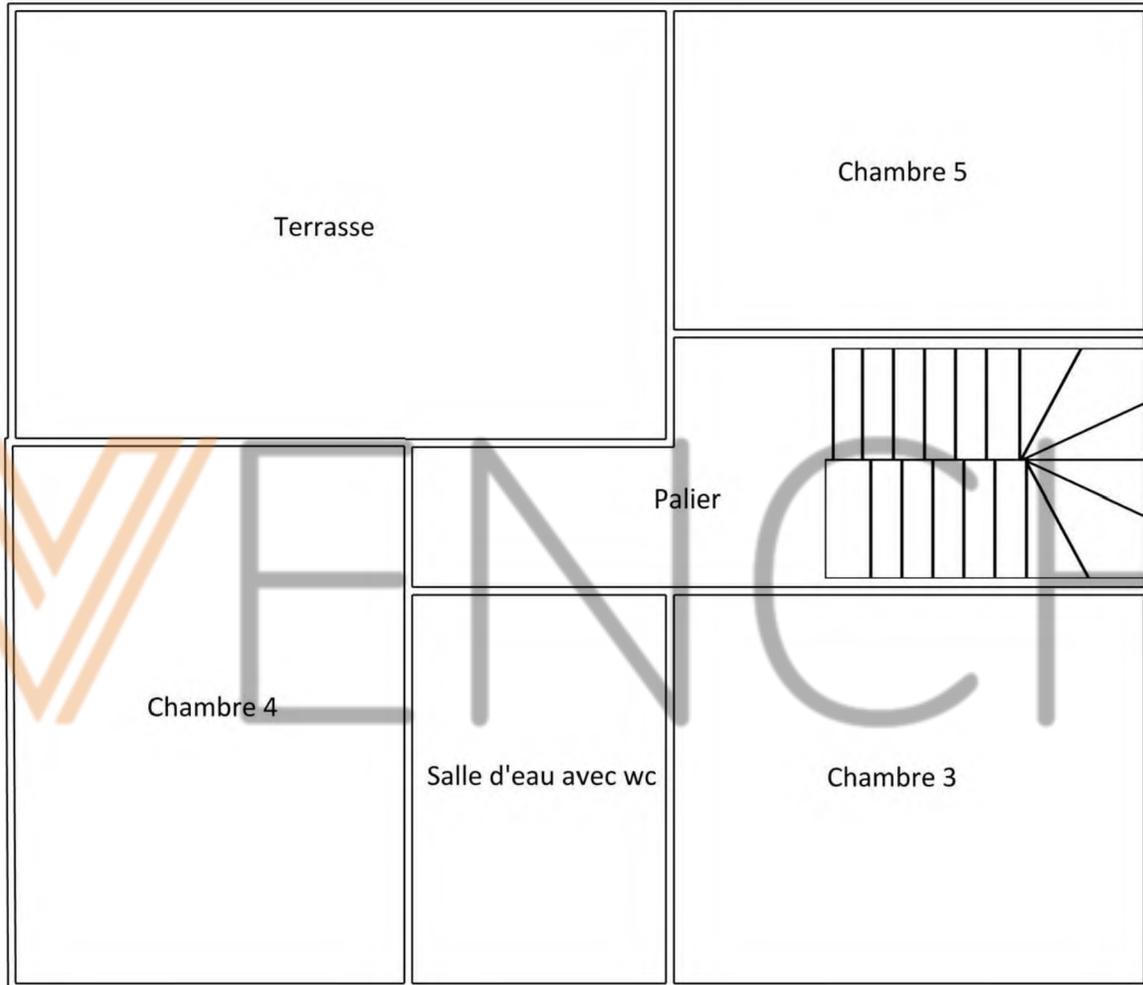
Document sans échelle remis à titre indicatif





<b>PLANCHE DE REPERAGE USUEL</b>	<i>Adresse de l'immeuble:</i> 10, rue Betin 95370 MONTIGNY LES CORMEILLES
N° dossier: 23-11-1613	
N° planche: 3/4   Version: 1   Type: Croquis	
Origine du plan: Cabinet de diagnostic	<i>Bâtiment - Niveau:</i> Maison - 1er étage

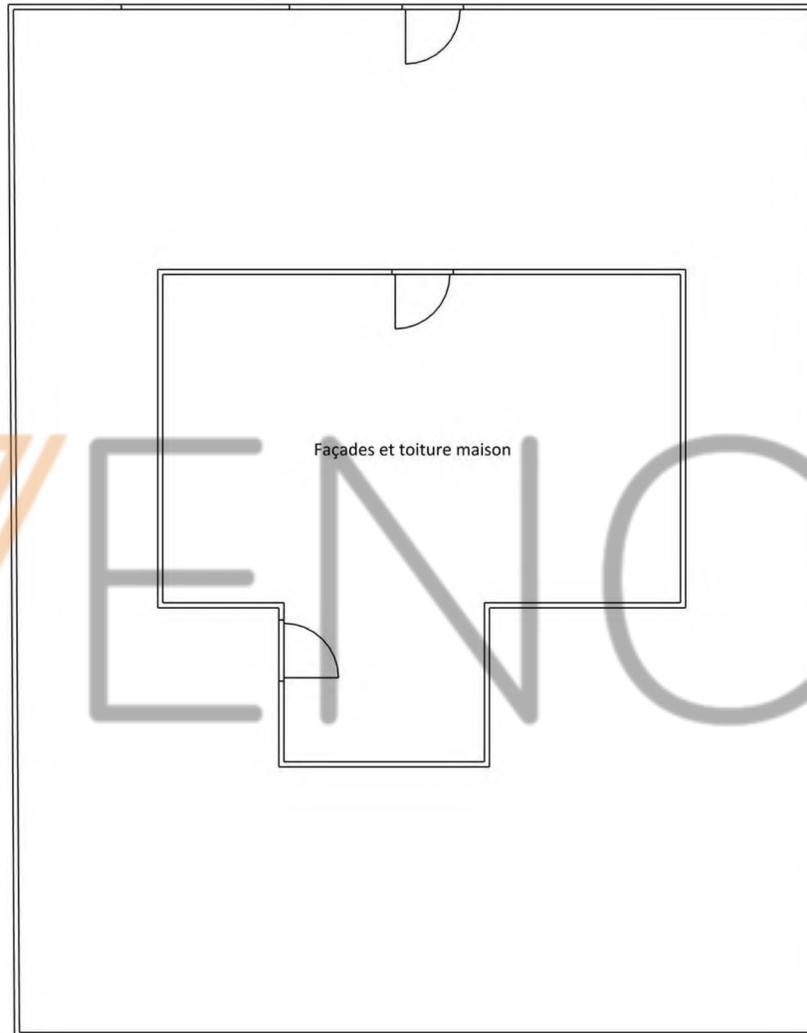
Document sans échelle remis à titre indicatif





<b>PLANCHE DE REPERAGE USUEL</b>	<i>Adresse de l'immeuble:</i> 10, rue Betin 95370 MONTIGNY LES CORMEILLES
N° dossier: 23-11-1613	
N° planche: 4/4   Version: 1   Type: Croquis	
Origine du plan: Cabinet de diagnostic	<i>Bâtiment - Niveau:</i> Maison - Extérieurs maison

Document sans échelle remis à titre indicatif





## Attestation d'assurance

**RESPONSABILITE CIVILE ENTREPRISE**



STATION 5

AXA France IARD, atteste que : CERTIMMO 78  
Madame Audrey BUNEL  
1bis boulevard Cotte  
95880 ENGHEN LES BAINS

Bénéficiaire du contrat n° 10755853504 souscrit par AGENDA France garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités garanties par ce contrat.

Ce contrat a pour objet de :

- Satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005 - 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006 -1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271- 1àR 212- 4etL 271- 4aaL 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- Garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

Sont couvertes les activités suivantes, sous réserve que les compétences de l'assuré, personne physique ou que les compétences de ses diagnostiqueurs salariés aient été certifiées par un organisme accrédité, lorsque la réglementation l'exige, et ce pour l'ensemble des diagnostics réalisés :

- Repérage listes A et B, constitution de DAPP et de DTA, évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, repérage liste C, repérage avant travaux immeubles bâtis, examen visuel après travaux de retrait de matériaux et produits contenant de l'amiante, dans tout type de bâtiment et plus généralement dans tout type d'ouvrage ou d'équipement de génie civil. (Amiante AVEC mention)
- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP), parties privatives et parties communes
- Repérage de plomb avant travaux
- Etat de l'installation intérieure d'électricité, parties privatives et parties communes
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Diagnostic termites avant vente, parties privatives et parties communes
- Repérage de termites avant travaux
- Etat parasitaire - Diagnostic Méruleux
- Diagnostic de performance énergétique (DPE) tous types de bâtiments
- Diagnostic de performance énergétique (DPE) avant et après travaux
- Réalisation des attestations de prise en compte de la réglementation thermique pour les maisons individuelles ou accolées
- Conseil et Etude en rénovation énergétique sans mise en oeuvre des préconisations
- Réalisation de bilans thermiques : thermographie infrarouge
- Mesurage loi Carrez
- Mesurage surface habitable - Relevé de surfaces
- Plans et croquis à l'exclusion de toute activité de conception
- Relevé de cotes pour la réalisation de plans d'évacuation et constat visuel de présence ou non de portes coupe-feu dans les immeubles d'habitation
- Fiche de renseignement immeuble PERVAL / Bien
- Etat des lieux locatif
- Constat logement décent
- Prêt conventionné - Prêt à taux zéro - Normes d'habitabilité
- Détermination de la concentration en plomb dans l'eau des canalisations
- Installation de détecteurs de fumée
- Diagnostic télétravail
- Diagnostic de performance numérique
- Attestation d'exposition des formations argileuses au phénomène de mouvement de terrain différentiel
- Etat des nuisances sonores aériennes (ENSA)
- Etat des risques et pollutions (ERP)
- Constat sécurité piscine
- Millièmes de copropriété, tantièmes de charges
- Assainissement autonome
- Assainissement collectif
- Diagnostic accessibilité handicapés
- Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux d'habitation ou recevant du public

Garantie RC Professionnelle : 3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance et par Cabinet.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Sa validité cesse pour les risques situés à l'Etranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être souscrite conformément à la Législation Locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 1<sup>er</sup> janvier 2024, sous réserve du paiement de la prime et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Etablie à PARIS LA DEFENSE, le 26 décembre 2022, pour la Société AXA



**AXA France IARD SA**

SBEIete anonyme au capital de 214 799 030 Eurss  
Siege serial I >11, Terrasses de l'Arthe = 92727 Nanterre Cedex 733 057 460 A.C.S Nanterre  
Entreprise régie par le Code des ABUFnCOE - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460  
Opérations d'assurances BxénéÉes de TVA art 281-€CGI sauf BBHF les garanties portées par AXA ABSISIBnEo

1/1